

# RSA : comment l'Essonne lutte contre la fraude

Traquer la fraude au RSA est une question de justice sociale : en s'assurant que le dispositif soit correctement appliqué, le Département veille sur les intérêts des allocataires. Cette lutte s'inscrit dans une logique de responsabilité et permet une gestion rigoureuse des fonds publics départementaux.



## – Sandrine Gelot

Vice-présidente déléguée à l'insertion, à la cohésion sociale, à la politique de la ville et au logement.

## Le mot de : Sandrine Gelot

Toute l'offre d'insertion du Département repose sur un travail de collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés. Le Conseil départemental a inscrit son action dans une logique efficiente pour favoriser la réinsertion rapide des allocataires. En agissant de manière cohérente par territoire avec les acteurs socio-économiques, la question de l'insertion est traitée de façon globale.

Développer la mobilité et les modes de garde, tant dans les zones rurales que dans les bassins d'emploi, l'accès au logement autonome en faveur des jeunes et la mise en œuvre d'une politique d'achat responsable à travers les clauses sociales sont autant de leviers pour améliorer le parcours d'insertion des allocataires.

À travers le RSA, le Département assure un trait d'union entre solidarité et travail et la soutenabilité d'un système socialement efficace. Pas de système social juste sans application rigoureuse des dispositifs proposés.

### ① Le RSA : c'est quoi ?

C'est le revenu de solidarité active qui assure aux personnes sans ressources un niveau de revenu minimum variable selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans et aux personnes âgées de 18 à 24 ans si elles sont parents isolés. Ce dispositif, fondé sur la solidarité et le travail, doit davantage faciliter le retour à l'emploi. Il s'agit d'un effort justifié et utile avec une contrepartie qui crée un équilibre des droits et des devoirs.

### ② Qui finance le RSA ?

C'est le Département qui finance l'allocation RSA pour les foyers qui n'ont pas de ressources ou qui n'ont que de petits revenus d'activité professionnelle.

Le département assure également l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires.

Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) reçoivent les demandes, calculent le droit et versent le RSA.

### ③ Pourquoi les Départements de France dénoncent-ils le désengagement de l'État face au RSA ?

L'augmentation des dépenses sociales obligatoires comme le RSA ou l'APA est due à la croissance de la courbe du chômage et au vieillissement de la population... Mais son financement est de moins en moins assuré par l'État, en raison de la diminution régulière des dotations. Les Départements sont donc pris en étau et subissent de plein fouet les conséquences de la politique d'un Gouvernement devenu indifférent à leurs signaux d'alarme. Malgré l'alerte des Départements, l'État vient d'annoncer une hausse de 2% du RSA qui passe de 524€ à 535€ par mois pour une personne seule, ce qui coûtera 2 millions d'euros à notre Département.

### ④ Pourquoi le Département de l'Essonne a-t-il créé une cellule anti-fraude et de remobilisation dédiée au RSA ?

Dans un souci d'économies et de versement juste de l'allocation, le Département de l'Essonne a créé une cellule de référencement des bénéficiaires du RSA en décembre 2015. Sur les 26 675 allocataires essonniers, 6 500 n'étaient en effet pas connus des services départementaux.

« L'objectif de cette cellule est de référencer tous les bénéficiaires et de convoquer ceux qui n'ont pas encore été orientés afin de leur rappeler leurs droits mais aussi leurs devoirs. S'ils ne se présentent pas au bout de deux convocations, ils sont exclus du dispositif RSA », annonce le président du Conseil départemental, François Durovray. À ce jour, 3 700 convocations ont permis à 1 509 allocataires d'être référencés et donc de suivre un contrat d'engagement réciproque comportant des obligations auxquelles ils doivent se tenir.

Entre janvier et octobre 2016, 467 amendes administratives ont été appliquées pour des cas de fraude avérée. Mais cette cellule a aussi permis de déceler 677 bénéficiaires qui ne se sont pas présentés aux rendez-vous et ont vu leur allocation suspendue, soit 19% des convoqués.

### ⑤ Comment le Département détecte-t-il les indus et les fraudes ?

Par une convention avec la CAF, le Département détecte une grande partie des indus et fraudes liés au RSA.

Croisements de fichiers, contrôles sur place, vérification des présences des allocataires aux rendez-vous fixés et aux dispositifs vers lesquels ils ont été orientés... Ainsi, **ce sont 10 millions d'euros par an qui sont économisés**, d'abord sur les prestations CAF.

De plus, depuis 2015, le Département procède lui-même à des actions pour détecter les indus (envoi d'un courrier à tous les allocataires pour apprécier s'ils sont tou-

jours domiciliés en Essonne, vérification de la présence sur le territoire français des ressortissants européens...). L'action résolue du Département **a permis de presque doubler, au cours de l'année 2016**, le nombre de dossiers soumis à étude des droits (non-présentation aux rendez-vous, non-signature de contrat d'engagement réciproque).

### ⑥ Quelles conséquences pour les fraudeurs ?

Si le bénéficiaire est en outre fraudeur, le Département porte plainte : **480 dossiers ont été détectés en 2015 pour récupérer un montant de 3 millions d'euros, et il prononce des amendes administratives.**

Désormais, lorsqu'il y a dépôt de plainte, le Département demande à l'État et au procureur de la République de ne plus classer sans suite les procédures pour fraude.

### ⑦ Comment le Département de l'Essonne aide-t-il les allocataires du RSA à retrouver un emploi ?

Le nouveau Plan départemental d'insertion 2016-2018, voté en octobre, a été réalisé en lien avec des allocataires du RSA pour mieux comprendre comment les accompagner vers l'emploi. Il systématise le suivi des allocataires et prend en compte les spécificités locales. Le Plan propose également de nombreuses actions pour les publics les plus fragiles (mode de garde, permis de conduire, etc.)

## CHIFFRES CLÉS

- 26 675 allocataires RSA
- 20 815 référencés et orientés vers le Département ou vers Pôle Emploi
- 10 217 bénéficient d'un contrat d'accompagnement personnalisé
- 3 016 orientés vers l'insertion par l'activité économique
- 873 suspensions de droits à la suite du contrôle
- 467 amendes pour fraude prononcées pour un montant de 419 135 €

(Depuis janvier 2016)